



LETTRÉ DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°124

FÉVRIER 2017

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DANS LES SPORTS DE NATURE

Chaque année, près d'un Français sur dix est confronté à un accident dû à la pratique d'une activité physique ou sportive. Les accidents de sport représentent près de 20 % des accidents de la vie courante et sont à l'origine d'environ 900 000 recours aux urgences par an. En cette période hivernale, il convient également de rappeler que plus de 40 000 interventions des services de secours sont réalisées chaque hiver sur les domaines skiables.

Pourtant, le risque d'accident reste faible si l'on rapporte ces données au fait que deux tiers des Français de plus de 14 ans pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine. Les bienfaits du sport pour la santé n'étant plus à démontrer, le principal risque pourrait alors être celui de renoncer au sport, ou à certains sports, par peur de l'accident. Il s'agit donc là d'un double enjeu de santé publique : réduire les accidents d'une part et augmenter la pratique sportive de l'autre.

D'où la nécessité de mieux connaître les accidents, pour mieux les éviter. Depuis plus de 20 ans, le Système national d'observation de la sécurité en montagne recueille et analyse les données relatives aux accidents qui surviennent sur les domaines skiables. De même, un Système national d'observation de la sécu-

rité des activités nautiques est en cours d'installation. Les accidents graves et les « presque accidents » survenus dans les établissements d'activités physique ou sportive font l'objet d'un signalement auprès des directions départementales en charge de la cohésion sociale et sont ensuite transmis à la direction

LE POINT DE VUE



France

Poret-Thumann

Sous-directrice de l'action territoriale,
du développement des pratiques
sportives et de l'éthique du sport.
Ministère en charge des sports

des Sports. Les collaborations sont renforcées avec les acteurs disposant de données relatives à l'accidentologie des activités physique ou sportive, tels que Santé publique France. C'est également dans cette volonté de mieux connaître les accidents liés à la pratique sportive que s'inscrit l'enquête menée par le Pôle

ressources national sports de nature. Celle-ci consiste à recenser les outils, les pratiques et les besoins des services déconcentrés, des fédérations et des établissements en matière d'accidentologie et de gestion des risques. Elle met clairement en avant la nécessité de renforcer cette connaissance de l'accidentologie : seuls 44 % des services ou organisations ayant répondu disposent d'éléments ou de données concernant les accidents survenus sur leur territoire ou dans leur discipline.

Mais connaître ne suffit pas, il faut ensuite prévenir, et prévenir de manière pertinente grâce aux enseignements tirés d'une analyse approfondie des données d'accidentologie. Campagnes de [prévention des accidents liés aux sports d'hiver](#), aux activités nautiques et aquatiques, aux activités estivales en montagne... la direction des Sports mène depuis plusieurs années, en partenariat avec les principaux acteurs concernés, de nombreuses actions de communication visant à sensibiliser le public aux bons comportements à adopter lors de la pratique de leurs activités physiques et sportives. La sécurité est l'affaire de tous et les services de l'État ont un rôle essentiel à jouer auprès des pratiquants pour que les sports de nature restent un plaisir. ●

LE POINT SUR

CONNAÎTRE LES ACCIDENTS... POUR LES ÉVITER

La sécurité des pratiquants est un enjeu majeur du développement maîtrisé des sports de nature, qui justifie en partie l'existence d'une politique publique spécifique pilotée par le ministère en charge des sports. La mise en place d'actions visant à garantir cette sécurité passe par la connaissance de l'accidentologie dans les différentes disciplines. Qu'est-ce que l'accidentologie ? Quelles sont les données disponibles et comment les différents acteurs s'organisent-ils pour prévenir ces accidents ?

Accidentologie et disponibilité des données

L'accident est un évènement involontaire et inattendu ayant des conséquences dommageables pour les personnes ou pour les biens. Dans l'enquête de 2010 sur les pratiques physiques et sportives¹, est comptabilisé comme accident tout incident de santé survenu au cours de la pratique : fracture, entorse, claquage, tendinite, perte de connaissance, malaise...

Cette même enquête pointe du doigt la faible connaissance en France de l'accidentologie liée aux activités physiques et sportives dans la population générale. L'Institut national de veille sanitaire dresse le même constat² et indique que les principales sources de données disponibles pour mener une étude sont les enquêtes hospitalières, les enquêtes de population (baromètres santé, enquêtes sur les pratiques physiques et sportives...) et les enquêtes ou revues bibliographiques thématiques par sport (vélo, ski, équitation...).

Comme le soulignent les rédacteurs de l'étude intitulée *Accidentologie des sports de montagne*³, cette dispersion des données et leur hétérogénéité ne permettent pas de disposer d'une vision d'ensemble, pourtant indispensable à l'amélioration des connaissances.

Le PRNSN mène l'enquête

Le ministère en charge des sports pilote les travaux nationaux d'accidentologie, de gestion des risques et met en place des campagnes de prévention. Dans le cadre de son travail de recueil de données dans le champ des sports de nature, le Pôle ressources national sports de nature s'est vu confier le recensement des outils et des bonnes pratiques existants au sein des fédérations sportives, des services déconcentrés et des établissements publics du ministère. Une enquête nationale a été conduite en 2016 selon quatre axes liés à la protection des pratiquants.

Axe 1 : Observation et analyse des accidents

L'analyse des accidents dans une discipline ou sur un territoire est un préalable pour pouvoir mener des actions de sensibilisation, de formation et de sécurisation des sites de pratiques. Cela suppose de disposer des données d'accidentologie telles que la localisation, l'activité sportive, la météo, le contexte, le sexe, l'âge, le niveau de gravité... Si pour le milieu montagnard les travaux conduits par le [Système national d'observation de la sécurité en montagne](#) sont réputés, il n'en est pas de même pour les autres pratiques fédérales ou territoriales.

D'après l'enquête, seulement 44 % des répondants déclarent disposer de telles données issues principalement des ligues et des comités sportifs, des préfectures, des services de secours et des assureurs. Parmi les expériences innovantes, la [DRJSCS de Corse](#)⁴ et la [DJSCS de la Réunion](#)⁵ (en partenariat avec le département) ont développé des observatoires du sport basés sur le système d'information géographique *Géosport* qui permet de recenser puis de visualiser les accidents via une cartographie dynamique. Le système facilite l'analyse en permettant de croiser de nombreuses données.



Axe 2 : Sensibilisation et information du public

68 % des fédérations sportives et 62 % des DDCCS(PP)⁶ mènent des actions de sensibilisation et de prévention, majoritairement sous la forme d'interventions directes auprès du public pour les fédérations. Les DDCCS(PP) sont davantage investies sur le relais de campagnes nationales de prévention, elles développent également des campagnes spécifiques. À titre d'exemple, la DDCCS du Var s'est investie dans la sensibilisation des pratiquants de plongée via la campagne intitulée [Pour que la plongée reste un plaisir](#) tout en menant une mission de suivi, d'inspection et d'évaluation des établissements professionnels.

Axe 3 : Formation des encadrants et des pratiquants

La formation est un axe stratégique pour optimiser la sécurité des pratiquants. Dans ce domaine, les établissements et les fédérations sportives sont les plus impliqués. En effet, 58 % des fédérations indiquent conduire des actions de formation spécifiques de prévention des accidents, tant pour les encadrants que pour les pratiquants.

Les actions recensées via l'enquête sont multiples : évolution du contenu des formations diplômantes, mise en place de journées sur la sécurité pour les

licenciés, construction de modules gestion des accidents pour les bénévoles... Plusieurs fédérations, à l'image de la [Fédération française de la montagne et de l'escalade](#), analysent les retours d'expérience sur les accidents ou les incidents dans le but, notamment, d'adapter les formations et de faire diminuer les pratiques accidentogènes.

Axe 4 : Aménagement et sécurisation des lieux de pratiques

Diminuer le risque d'accident passe enfin par un travail d'aménagement et de sécurisation des lieux de pratiques. L'article L311-2 du Code du sport donne compétences aux fédérations pour définir les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires de pratiques. Cependant, seules 21 % d'entre elles ont adopté de telles normes. C'est le cas de la Fédération française de cyclisme qui a défini les [règles de classification et de balisage des parcours VTT](#) et collaboré avec le groupe Afnor à la réalisation d'une norme pour les pistes de VTT de descente.

Sur les territoires, 65 % des DDCCS(PP) et 55 % des DRJSCS sont mobilisées sur des actions de conseil et d'accompagnement des collectivités en matière de lieux de pratique. Ainsi, à l'initiative de départements, une [norme relative](#)

[au balisage en raquette à neige](#) a été produite en 2014 avec le groupe Afnor. Une norme relative aux parcours de trail permanents devrait être publiée en 2017.

Cette enquête riche d'enseignements fera l'objet d'une restitution complète en 2017. D'ores et déjà, il paraît nécessaire de poursuivre les échanges et le partage d'informations entre tous les acteurs concernés par la sécurité et la diminution des accidents. ●

1. [Les accidents liés à la pratique des activités physiques et sportives en 2010](#). Ministère en charge des sports. Stat-Info, n° 12-05, décembre 2012. www.sports.gouv.fr
2. [Épidémiologie des accidents traumatiques en pratique sportive en France](#). in BEH 30-31, 6 octobre 2015. Institut national de veille sanitaire. invs.santepubliquefrance.fr
3. [Accidentologie des sports de montagne. État des lieux et diagnostic](#). Fondation Petzl, 2014. www.petzl.com
4. Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
5. Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
6. Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

EN SAVOIR PLUS



Contactez Antoine le Bellec,
Chargé de mission du PRNSN

ACTUALITÉ

UNE POLITIQUE SPORTIVE VOLONTAIRE POUR LA NORMANDIE

La Normandie propose « une politique régionale du sport au service de l'attractivité, de l'aménagement du territoire, mais aussi en faveur de l'éducation, de la citoyenneté et de la santé. La politique sportive poursuivra deux objectifs principaux :

- > favoriser le développement des pratiques sportives sur tout le territoire, en particulier pour les jeunes relevant des compétences de la Région ;
- > valoriser l'excellence sportive qui contribue à faire rayonner le territoire et à promouvoir une image dynamique de la Normandie. »

www.normandie.fr

ACTUALITÉ

PLAN HÉRITAGE 2024 : APPEL À PROJETS CNDS NATIONAL

L'année 2017 sera l'occasion pour les associations sportives de poursuivre leur structuration pour constituer de véritables vecteurs de cohésion et d'éducation et rassembler la population, via le plan *Héritage 2024*, autour de la candidature de la France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ainsi, des crédits spécifiques supplémentaires sont alloués en 2017 pour favoriser la mise en place d'actions éducatives autour du sport et de l'olympisme à l'école dans une logique de continuité éducative entre le sport scolaire et le sport fédéral.

[Télécharger la note d'information](#)

ACTUALITÉ

VINGT GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS FRANÇAIS S'ENGAGENT POUR L'ENVIRONNEMENT

À l'initiative de Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports, et de Pascal Canfin, directeur général de l'ONG WWF France, les organisateurs des vingt plus grands événements sportifs internationaux en France ont signé le 12 janvier 2017 les quinze engagements écoresponsables des événements sportifs. Cette première mondiale basée sur des objectifs ambitieux et chiffrés confirme que la responsabilité environnementale est désormais au cœur du cahier des charges des organisateurs de grands événements sportifs internationaux en France. Le respect de l'environnement s'impose donc comme une condition d'organisation de ces grands événements sur notre territoire. Parmi les signataires figurent les fédérations françaises de surf, de ski, de canoë-kayak, de ski nautique et wakeboard, la directrice de l'Ultra Trail du Mont-Blanc et le directeur de l'EcoTrail de Paris.

developpement-durable.sports.gouv.fr

JURIDIQUE

SUIVEZ L'ACTUALITÉ JURIDIQUE DES SPORTS DE NATURE

Tous les quinze jours le Bulletin de veille juridique propose une sélection de textes législatifs et réglementaires, notes, instructions et circulaires, réponses aux questions parlementaires, consultations publiques, relatifs aux sports de nature.

[S'abonner www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr) (rubrique Agir > Bulletin de veille juridique)

ACTUALITÉ

LA FFC ET L'UNSS SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 20 janvier 2017 au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ont officialisé leur partenariat en signant une convention nationale portant sur le développement du cyclisme au sein des structures scolaires.

unss.org

L'EXPÉRIENCE

PRÉVENTION DES ACCIDENTS EN VOL LIBRE

Avec plus de 400 déclarations d'accidents par an pour un million de vols et quelque 400 000 heures de vol, la sécurité a toujours été une préoccupation première de la Fédération française de vol libre. Depuis 2010, la Fédération publie annuellement une analyse statistique de l'accidentalité, qui permet de mieux comprendre les accidents et d'identifier des profils accidentogènes. Pour affiner l'analyse et permettre un partage d'expériences entre tous les pilotes, la Fédération a ensuite décidé de rendre publiques les déclarations d'accidents après un travail d'amélioration et de simplification du formulaire.

En 2014, souhaitant aller plus loin, la Fédération a étudié l'ensemble des déclarations et cherché les causes de chaque accident. Ce travail a permis de définir les sept à huit causes principales et récurrentes de l'accidentalité en parapente, en deltaplane et en kite.

Pour éviter que les pilotes soient confrontés à une de ces situations accidentogènes, la fédération a lancé en 2016 l'opération Volez mieux qui a permis à près de 600 pilotes d'accéder à un

Structure porteuse du projet

Fédération française de vol libre

Enjeu

Sécurité dans les sports de nature

Échelle territoriale

Nationale

recyclage en formation sécurité. Parallèlement, une campagne de communication très forte a été conduite à destination des licenciés : table ronde sur les facteurs humains lors de la coupe Icare, parution de nombreux articles dans *Vol Passion* (la revue fédérale) et réalisation de plus de vingt films pédagogiques courts sur les principales causes d'accidents.

Au-delà des accidents, la Fédération étudie également les incidents qui sont bien plus nombreux et dont l'étude est riche d'enseignements. Une fiche de déclaration d'incident de vol a été créée et les pilotes sont incités à la compléter pour alimenter une base de données publiée sur le site web fédéral. ●



D'après vos travaux d'analyse, quel est le profil type le plus exposé aux accidents ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas dans la catégorie débutant que le nombre de pilotes accidentés est le plus important. Le profil type est plutôt un pilote expérimenté avec une voile de milieu de gamme. On imagine que fort de son expérience, le pilote se sent à l'abri et a sans doute tendance à négliger les principes de base de la sécurité.

En quoi consiste l'opération *Volez mieux* lancée en 2016 et reconduite en 2017 ?

Cette opération est le résultat d'un travail en collaboration avec la commission formation de la Fédération française de vol libre. Nous sommes partis du constat que très peu de pilotes retournent en formation tout au long de leur vie et que de ce fait ils entretiennent leurs lacunes dans la pratique. Il nous a semblé évident de les inciter à retourner « à l'école » ! La fédération a ainsi financé les formations mises en place par ses clubs, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité de chacun en travaillant sur les principales causes d'accident recensées. Les bases de l'apprentissage sont trop souvent négligées au fur et à mesure que le pilote acquiert de l'expérience. Les bases suivantes sont donc placées au centre des actions encadrées par nos professionnels :

- > mieux connaître son niveau réel et ses limites ;
- > décider mieux : analyser la masse d'air comme son état de fatigue, soigner sa préparation, structurer son vol et son approche, et finalement choisir de décoller ou de ne pas décoller ;
- > réfléchir davantage à l'adéquation entre son niveau, sa voile et les conditions du jour.

En un mot, il s'agit de devenir un ou une meilleur(e) pilote, et de voler mieux ! Nous doutions de la réussite de ce dispositif, car il nécessitait une véritable

remise en question de la part des pilotes en matière de compétences. Ce fut pourtant un véritable succès qui tend à prouver que les pilotes sont en attente d'actions de recyclage, d'évaluation ou de remise à niveau.

LE TÉMOIGNAGE



Jean-Marc Arduin

Cadre technique national
Fédération française de vol libre

Le travail de la fédération porte sur les accidents et sur les incidents. Quelle est la différence entre les deux et qu'en retirez-vous ?

L'accident lorsqu'il est déclaré à la fédération fait l'objet d'un envoi à notre assureur pour traitement. L'incident doit, quant à lui, relater un fait (fermetures, décollage ou atterrissage raté, erreur d'analyse, erreur de pilotage, de navigation ou de manipulation...) qui n'a pas eu de conséquence sur l'état physique ou sur le matériel du pilote.


Si l'on considère qu'il doit y avoir une dizaine d'incidents pour un accident recensé et que les conséquences plus ou moins graves tiennent parfois à très peu de choses, on comprend bien évidemment que l'étude des incidents permet une analyse et des conclusions plus riches.


Quelles sont vos orientations pour 2017 et vos objectifs à long terme en matière de prévention ?

Toutes nos actions ne peuvent avoir un impact réel que si elles sont relayées de façon efficace dans nos clubs et nos écoles. Nous allons donc insister en 2017 sur la mise en place au sein de nos structures de « réunions sécurité » sur tout le territoire. Il nous faudra donc former des moniteurs ou des pilotes compétents à l'organisation de ce type d'actions.

La stabilisation de l'accidentalité - pour un volume global de pratique et de pratiquants en hausse ces dix dernières années - pourrait être un objectif fédéral acceptable. Mais il ne nous satisfait pas ! Avec une moyenne de dix décès et près de deux cents accidents graves par an, la Fédération française de vol libre a largement conscience du rôle qu'elle doit jouer dans la sécurisation de ses pratiques. Les efforts engagés depuis trois ans sont importants et nous espérons vraiment qu'ils porteront rapidement leurs fruits. ●

EN SAVOIR PLUS

 [Fédération française de vol libre : federation.ffvl.fr](http://federation.ffvl.fr) (rubrique **Sécurité, technique et accidentologie**)

 [Contacter la Fédération française de vol libre](http://www.ffvl.fr)

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LES ACCIDENTS - AINSI QUE SUR LES « PRESQUE-ACCIDENTS » - EST-IL UNE BONNE PRATIQUE À GÉNÉRALISER ?

Jacky Bouvard nous livre en vidéo son témoignage d'expert.

 www.sportsdenature.gouv.fr rubrique **Se former > Témoignages d'experts n° 8**

KIOSQUE

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE

Une infographie, publiée en septembre 2016 par l'Institut régional de développement du sport, présente des indicateurs de la pratique sportive des Franciliens. D'après ces statistiques, un peu plus de 7 millions de personnes pratiquent une activité sportive régulière dans cette région. Les pratiquants de la catégorie 15 ans ou plus, soit 6 millions de personnes, déclarent pour 12 % d'entre eux pratiquer la marche au moins une heure par semaine, le vélo et la course à pied pour 6 % d'entre eux. Des statistiques concernant entre autres les modes de pratique (hors club ou licencié), les motivations et les freins à la pratique sportive et le sport de haut niveau sont présentées dans ce document.

www.irds-idf.fr

KIOSQUE

EMPLOI, MÉTIERS ET FORMATIONS DANS LA FILIÈRE ÉQUINE

Publié en 2016 par Équi-ressources, ce rapport national a pour objectif de faire le point sur la dynamique de la filière équine, de l'emploi, des formations aux métiers du cheval mais aussi de l'adéquation emploi-formation dans la filière équine. Révélant une estimation de plus 180 000 emplois (dont 57 000 en activité principale) concernés par l'activité, ce rapport reprend dans le détail les particularités structurelles et conjoncturelles de l'intégralité du secteur. Parallèlement à ce document, des infographies sont également disponibles en téléchargement, pour reprendre de manière illustrée les indicateurs clés de l'emploi et de la formation dans la filière équine.

www.equiresources.fr

LE RÉSEAU

EN MOUVEMENT

Nicolas Raynaud remplace Georges Elzières à la présidence de la Fédération française des clubs alpins et de montagne. **Lætitia Parage** remplace Laurence Jouclas en tant que référente régionale des sports de nature en Occitanie.

FORMATION

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LES SPORTS DE NATURE

7 au 10 mars 2017, INSEP (Paris)

Stage de formation continue.

www.sportsdenature.gouv.fr

JURIDIQUE

RÈGLES TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

Après plusieurs années de structuration et d'accompagnement par le Pôle ressources national sports de nature, le raid multisport vient d'être officiellement rattaché à la Fédération française de triathlon, qui en a obtenu la délégation. Les Règles Techniques de Sécurité (RTS) de l'activité raid multisport sont consultables sur le site de la Fédération française de triathlon.

fftri.com



MANIFESTATIONS SPORTIVES DE NATURE SOUMISES À DÉCLARATION OU À AUTORISATION

Découvrez le programme de la 10^e Journée technique du réseau national des sports de nature (23 mars 2017, INSEP) et inscrivez-vous avant le 10 mars !

www.sportsdenature.gouv.fr
(rubrique **Se former** > **Journée technique du réseau**)